

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

PROJET D'AMENAGEMENT DU TERMINAL SUD DU PORT D'OTTMARSHEIM



OTTMARSHEIM

1. Notice de présentation
- c. **Résumé non technique de l'évaluation environnementale du projet**

Juin 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil d'Agglomération du 24 juin 2024.

Le Vice-Président



Rémy NEUMANN



SOMMAIRE

1	PREAMBULE	1
1.1	<i>Présentation du demandeur.....</i>	<i>1</i>
1.2	<i>Autorisations administratives du projet.....</i>	<i>1</i>
2	PRESENTATION DU PROJET	2
2.1	<i>Présentation générale</i>	<i>2</i>
2.1.1	<i>Objectifs de l'opération</i>	<i>2</i>
2.1.2	<i>Présentation du projet.....</i>	<i>2</i>
2.2	<i>Justification du projet.....</i>	<i>2</i>
2.2.1	<i>Justification de l'opération</i>	<i>2</i>
2.2.2	<i>Démonstration de l'absence de site équivalent</i>	<i>2</i>
2.2.1	<i>Variantes envisagées sur le site</i>	<i>4</i>
3	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	5
3.1	<i>Synthèse des enjeux</i>	<i>5</i>
3.2	<i>Hiérarchisation des thématiques.....</i>	<i>8</i>
3.2.1	<i>Enjeux forts.....</i>	<i>8</i>
3.2.2	<i>Enjeux modérés à forts</i>	<i>8</i>
3.2.3	<i>Enjeux modérés</i>	<i>9</i>
3.2.4	<i>Enjeux faibles à modérés</i>	<i>9</i>
3.2.5	<i>Enjeux faibles</i>	<i>9</i>
4	SYNTHESE DES MESURES DE PHASE DE CONCEPTION ET D'EXPLOITATION	11
4.1	<i>Synthèse des mesures en phase d'exploitation du projet.....</i>	<i>11</i>
4.2	<i>Mesures en phase chantier</i>	<i>14</i>

1 PREAMBULE

Le présent dossier constitue le résumé non technique du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet d'aménagement du Terminal Sud du Port d'Ottmarsheim, dans le Haut Rhin. Il est réalisé au titre de la législation concernant les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (réglementation des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités - IOTA).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est donc composé des pièces suivantes :

- ❖ Pièce A : Présentation du dossier d'autorisation environnementale et contexte réglementaire
- ❖ Pièce B : Notice non technique du dossier de demande
- ❖ Pièce C : Etude d'impact intégrant les éléments relatifs à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement)
- ❖ Pièce D : Dossier de dérogation d'espèces protégées
- ❖ Pièce E : Annexes

1.1 PRESENTATION DU DEMANDEUR

Raison sociale :	EURO RHEIN PORTS
Forme juridique :	SA à conseil d'administration
Siège social / Adresse du site d'exploitation :	8 RUE DU 17 NOVEMBRE 68100 MULHOUSE
Capital :	37 000 €
N°SIREN :	900406646
N°SIRET :	90040664600019
Activité - Code NAF :	Services auxiliaires des transports par eau (5222Z)
Directeur d'établissement :	Gilbert STIMPFLIN, Président Directeur Général

1.2 AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DU PROJET

- ❖ Le projet est soumis à **évaluation environnementale** en application de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement en raison d'un terrain d'assiette supérieur ou égal à 10 ha (environ 25 ha) et de la présence dans le projet d'un et ports de navigation intérieure permettant l'accès de bateaux de plus de 1350 tonnes
- ❖ En application de l'article R214-1 du Code de l'Environnement, le projet est soumis aux rubriques :
 - **2.1.5.0** : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant ≥ 20 ha (Autorisation)
 - **3.1.2.0** : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau ≥ 100 m (Autorisation)
 - **3.1.5.0** : Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet $< 200\text{m}^2$ (Déclaration)
- ❖ En application des articles R. 411-6 et suivants du Code de l'Environnement, une **demande de dérogation d'espèces animales ou végétales protégées**, est réalisée dans le cadre du projet.

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 PRESENTATION GENERALE

2.1.1 Objectifs de l'opération

L'opération est justifiée par :

- Développer une liaison trimodale pour réduire le fret routier
- Ouvrir un accès à la voie d'eau pour les entreprises locales, notamment agricoles
- Consolidation de l'offre portuaire existante et développement de nouveaux services
- Réalisation d'un projet exemplaire du point de vue de son intégration environnementale

2.1.2 Présentation du projet

Le projet d'aménagement comprend :

- La réalisation d'un giratoire sur la rue du Jura avec deux entrées vers les deux parcelles amodiées ;
- La réalisation d'un appontement par ducs d'albe (9) ;
- La réalisation d'un quai Ro-Ro de 260 m sur le terminal 2 ;
- La réalisation d'un portique à containers,
- La réalisation d'un faisceau ferroviaire en complément de celui existant bord à quai de manière à pouvoir transborder directement des containers de navires sur des trains et inversement.

Lot portuaire

Le lot Est d'une superficie d'environ 10 ha, disposera du bord à quai. Il sera destiné à un opérateur de terminal container. Il s'agit d'un entrepôt logistique de grande capacité (environ 40 000 m² envisagé), desservi par une voie ferrée interne, situé directement sur un terminal ferroviaire et fluvial avec une capacité de stockage de conteneurs pleins et vides d'environ 40 000 m². L'arrivée des marchandises se fera essentiellement via la voie ferrée. Après conteneurisation, le départ se fera directement sur le site via la voie ferrée ou la voie fluviale. Il sera connecté au port existant via le chemin de halage du canal.

Lot industriel

Le lot Ouest sera destiné à une installation industrielle. L'activité envisagée est une scierie industrielle avec 7 ha minimum pour le bâtiment et 1 ha pour le stockage de grumes : cette scierie permettra une valorisation directement sur le site (sciage, fabrication de produits « prêt à l'emploi ») du bois de hêtre (présence importante dans un rayon de 150 km et seule essence traitée dans cette nouvelle installation). Cette activité sera desservie directement par le terminal ferroviaire et en lien avec le terminal portuaire pour ses flux de matières.

2.2 JUSTIFICATION DU PROJET

2.2.1 Justification de l'opération

Besoin d'augmentation de la part modale du fret fluvial (SNBC)

L'objectif national de réduction des émissions de CO₂ nécessite dans le secteur des transports une augmentation de la part modale des modes non routiers et non aériens. Cet objectif se traduit en un plan d'actions dans le Schéma de Référence Portuaire du bassin du Rhin. Ce plan d'action prévoit le renforcement des infrastructures portuaires du Rhin en précisant pour chaque site la nécessité d'étendre, de compléter ou de réorienter l'activité. Ce schéma permet de coordonner l'ensemble des projets sur le Rhin et d'optimiser le niveau de service offert par cette infrastructure.

La plate-forme multimodale d'Ottmarsheim vise à participer à la réduction de la part des poids lourds dans le transport de marchandises global, en offrant des solutions pour mieux combiner les différents modes de transport de marchandises, la logistique doit être conçue comme multimodale, en articulation avec la stratégie portuaire, le transport fluvial et en étroite coordination avec le transport ferroviaire et les transports routiers de bout de chaîne.

Le projet d'extension du port d'Ottmarsheim est prévu en réponse à cette stratégie et s'inscrit donc dans les moyens d'actions permettant l'atteinte de l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.

Besoin spécifique des industriels locaux

La demande des opérateurs industriels ayant un besoin de trafic fluvial et ferroviaire sont présents sur le territoire et nécessitent l'extension du terminal Sud du port d'Ottmarsheim : un opérateur de terminal container et une scierie industrielle.

2.2.2 Démonstration de l'absence de site équivalent

Le facteur le plus limitants de la recherche foncière pour le développement de zone d'activités portuaires est la capacité à développer une desserte portuaire, et donc la nécessaire proximité immédiate du Grand Canal d'Alsace. Plusieurs sites alternatifs ont été analysés : Parcelles « Route de la Cité provisoire » à Ottmarsheim, la Friche « Ottmarsheim Sud » (Objet du présent dossier), la potentielle d'extension sur Mulhouse (triangle canal – a35 – voie ferrée), la Friche Hombourg, la bande agricole de la RD52 sur « Petit Landau » et le site portuaire Niffer.

Description des atouts de la friche Ottmarsheim Sud à Ottmarsheim qui a été retenue

Intérêt de la friche :

L'historique du site d'étude contient plusieurs phases d'occupation du site par les activités humaines. La construction du Grand Canal a nécessité d'importants mouvements de terre qui ont amené à un nouveau nivellement du site. Dans le même temps, la partie Ouest du site était utilisée pour le logement des ouvriers de ce grand chantier. A cette période, une ligne électrique à Très Haute Tension a été installée sur le site et la traverse du Nord au Sud. Par la suite, la construction des installations industrielles d'Ottmarsheim ainsi que de l'autoroute A36 ont continué à enclaver le site.

Par conséquent, il s'agit d'un site déjà artificialisé, fortement perturbé et anthropisé, sa fonctionnalité écologique est dégradée et son utilisation contrainte par la proximité d'infrastructures génératrices de risques industriels, de nuisances acoustiques et de qualité de l'air.

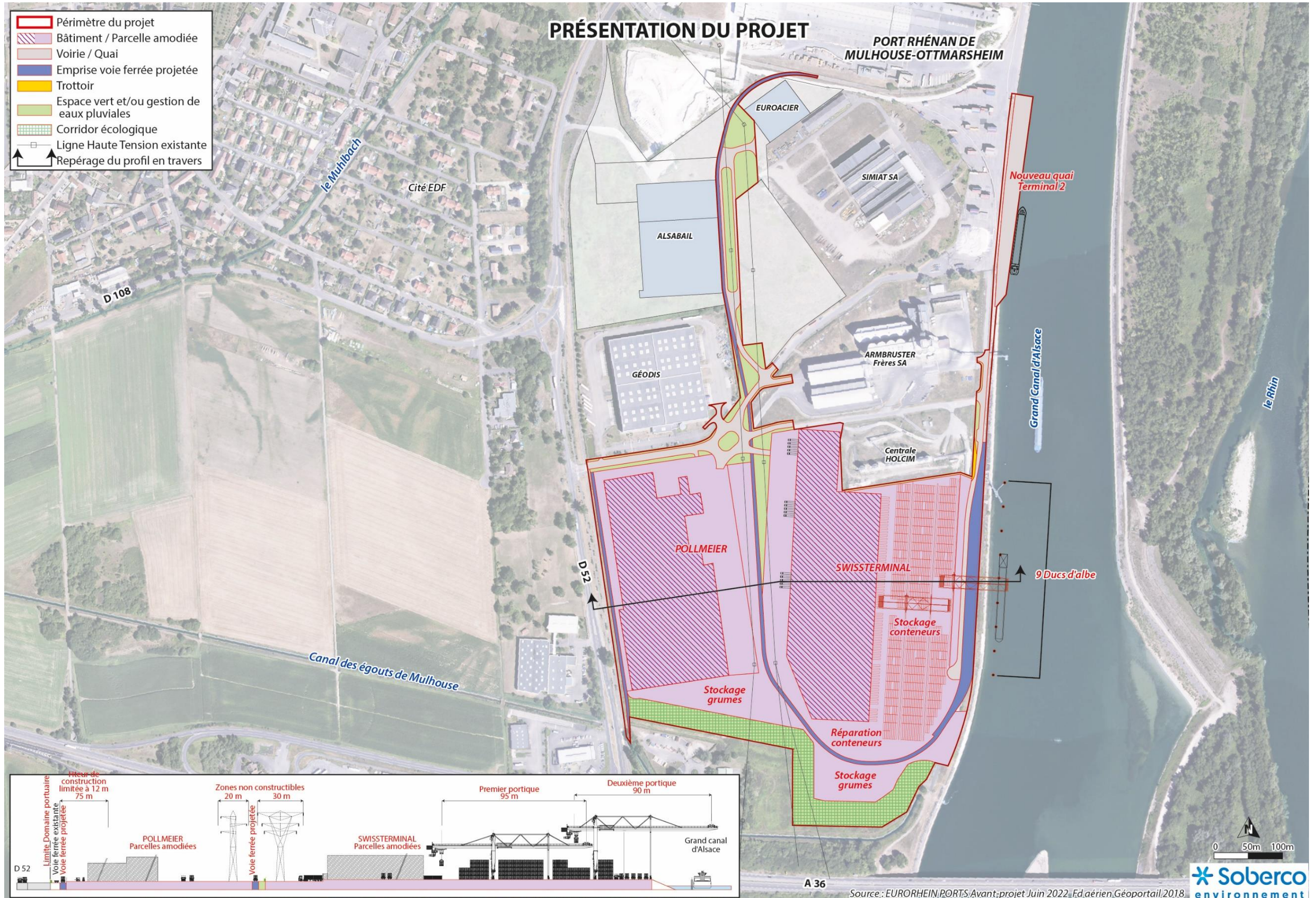
Intérêt de la desserte du site

De plus, le site d'étude dispose de plusieurs atouts importants en termes de connexion aux infrastructures de transports existantes : infrastructure ferrée existante, proximité du Grand Canal d'Alsace et proximité de l'A36 et de la RD52.

Intérêt de la surface et de la topographie du site

Le site propose une surface de 23 ha sans contrainte topographique. Cet atout facilite l'aménagement car il limite la quantité de terrassements à réaliser et permet donc d'optimiser le plan masse de l'aménagement.

Par conséquent, « Ottmarsheim Sud » sur la commune d'Ottmarsheim semble à la fois présenter la plus grande capacité à atteindre les objectifs du projet et conserver un impact restreint sur son environnement.



2.2.1 Variantes envisagées sur le site

L'implantation des aménagements a été définie pour optimiser l'emprise foncière et également minimiser les impacts environnementaux.

Projet initial

Initialement, il a été envisagé de créer le terminal ferroviaire à partir d'une boucle provenant de la voie ferrée Ouest du port. Ce projet utilisait les 25 ha du site et nécessitait un franchissement du canal de rejet des EU de la station d'épuration de Mulhouse et de longer le talus de l'autoroute A36 pour rejoindre la voie ferrée existante sur la RD52.

Cette boucle passait donc dans le bois, cette option aurait donc nécessité des travaux sur une zone à enjeu écologique fort.



Evolutions de l'implantation

Le plan mis à jour suite à la réduction des zones équipées. La surface occupée par de l'activité passe de 25 ha à 20 ha, soit une réduction de 20% par rapport à la surface envisagée initialement. Ce gain est atteint en optimisant les implantations et en supprimant notamment le parking poids lourds et les voiries de desserte non nécessaires.

L'impact sur le corridor écologique situé au sud du site est évité. Au contact de ce corridor est prévu, un espace de stockage de grumes qui sera non enrobé et entouré de haies bocagères.

Les deux parcelles amodiées seront séparées par une bande végétale (haies).



3 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Thématique	Éléments de synthèse
Milieu physique	
Climatologie	Le climat du site est de type semi-continentale avec des étés chauds et orageux et des hivers froids à l'origine d'une forte amplitude thermique. La météorologie présente ici un niveau d'enjeu négligeable. Les évolutions à venir, liées au contexte de changement climatique vont présenter un niveau d'enjeu modéré avec le risque d'augmentation de la fréquence des événements météo extrêmes (vagues de chaleur, crues ou étiages du Rhin...) et des tensions sur la ressource en eau.
Topographie	La zone du projet se trouve en bordure du Grand Canal d'Alsace, zone relativement plane. Les reliefs du site d'étude sont liés à l'utilisation du site (déblais/remblais) et rendent le niveau d'enjeu lié à la topographie nul.
Géologie	Le site du projet se trouve au niveau de la couche géologique correspondant aux alluvions actuelles et subactuelles rhénanes. L'enjeu lié à la géologie est considéré comme nul compte tenu de cette nature ne présentant pas de caractéristiques particulières. Il est également probable que le sol du site d'étude ait été fortement remanié en raison de son utilisation (construction du Grand Canal d'Alsace, occupation industrielle...)
Hydrogéologie et hydrologie	La qualité des eaux de la nappe souterraine « Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace » n'est pas bonne et est vulnérable aux pollutions. L'enjeu est considéré comme modéré sur le site car il est situé à l'extrême aval de la nappe. L'enjeu lié aux eaux de surface continentales est considéré comme fort compte tenu du classement globalement mauvais de l'ensemble des masses d'eau de surface au niveau de la commune d'Ottmarsheim.
Usages de l'eau	L'enjeu lié aux usages de l'eau est surtout lié à la capacité résiduelle limitée de la station de traitement des eaux usées d'Ottmarsheim et au partage de la ressource entre les nombreux acteurs (production hydroélectrique, industrie, eau potable), particulièrement en contexte de changement climatique
Risques industriels	L'exposition du site d'étude aux risques technologiques est forte et de deux natures : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation en bordure du Grand Canal d'Alsace, de la RD52 et de l'A36 qui sont des axes de transport de matières dangereuses - Localisation dans le périmètre des Plans de Prévention du Risque Technologique des sites industriels d'Ottmarsheim.
Risques naturels	L'exposition du site d'étude aux risques naturels est modérée et concerne particulièrement le risque de rupture de digue du Grand Canal d'Alsace.
Pollution des sols	L'enjeu pédologie-qualité des sols est considéré comme faible compte tenu de son caractère de friche au sol remanié mais a priori non contaminé.

Thématique	Éléments de synthèse
Milieu naturel	
Trame Verte et Bleue	<p>Le site d'étude est situé sur le corridor écologique identifié C272 dans le SRADDET.</p> <p>Le SCOT identifie ce corridor comme « à remettre en bon état ».</p> <p>Le PLU protège une largeur de 30m au Sud du site qui doit être consacrée à ce corridor.</p> <p>L'enjeu de continuité écologique est donc un enjeu fort du site.</p>
Faune et Flore	<p>Le caractère dégradé des habitats présents sur le site, notamment à cause de la présence importante d'espèces invasives permet de déterminer un niveau d'enjeu globalement faible.</p> <p>Les enjeux forts identifiés sur le site concernent principalement l'avifaune, notamment le cortège des milieux ouverts et semi-ouverts.</p>
Zones Humides	L'étude pédologique et botanique qui a été réalisée indique que le site d'étude ne contient pas de zones humides.
Milieu humain	
Contexte démographique et social	<p>La commune d'Ottmarsheim possède une population vieillissante cependant elle reste attractive comme le démontre sa croissance démographique. L'enjeu est de niveau faible.</p> <p>La dynamique de création de logements suit celle de l'augmentation de la population. Le site se trouve relativement proche d'une habitation. L'enjeu lié est donc de niveau modéré.</p> <p>L'enjeu économique sur le site inscrit dans la zone industrialo-portuaire est fort en raison de la tension existant sur le foncier à vocation d'activité économique.</p> <p>L'enjeu lié à la socio-économie est considéré comme fort compte tenu de la tendance à l'augmentation de la part de chômeurs sur la commune.</p>
Documents d'urbanisme	<p>Etant donné l'organisation urbaine locale, le site d'étude est destiné à un usage en espace naturel ou en zone d'activité industrielle et logistique.</p> <p>Cette destination est confirmée par le règlement du PLU d'Ottmarsheim.</p>
Patrimoine archéologique et architectural	L'enjeu monuments historiques et archéologie est considéré comme nul.

Thématique	Éléments de synthèse
Milieu humain	
Accès et Trafic	<p>Le site dispose d'une accessibilité remarquable par la route, le rail et le fluvial. Il dispose d'une infrastructure portuaire existante, qui permet la mise en œuvre d'une multimodalité.</p> <p>Seule l'infrastructure portuaire existante atteint un niveau de saturation, l'ensemble des modes semble disposer d'une capacité de réserve.</p> <p>Le site ne dispose pas d'une desserte par les transports en commun ou d'infrastructure modes doux permettant de favoriser l'accès mode doux au site pour ses travailleurs.</p>
Energie	<p>L'enjeu lié à la consommation d'énergie est fort compte-tenu du poids de l'industrie et du transport dans les consommations d'énergie régionales (21.5 % et 11.3 %).</p> <p>Aucune infrastructure de production d'ENR n'est située sur le site d'étude.</p>
Gaz à Effet de Serre	<p>L'enjeu lié aux émissions de GES et au changement climatique est considéré comme fort compte-tenu de l'intensité du changement climatique en cours et de la part importante du transport (15.7%) et de l'industrie (53%) dans les émissions de GES.</p>
Déchets	<p>La production de déchets est un enjeu modéré en raison de la nécessité de limiter cette production dans la construction et dans la vie du projet.</p> <p>La valorisation des déchets recyclables est possible localement via les infrastructures publiques.</p>
Qualité de l'air	<p>La qualité de l'air du site d'étude est principalement affectée par les infrastructures de transport (RD52 et A36) et par les activités industrielles à proximité. Il s'agit d'un enjeu modéré à fort.</p> <p>La qualité de l'air mesurée à proximité du site d'étude est plutôt bonne et est représentative du contexte industriel.</p>
Ambiance acoustique	<p>Le site dispose d'un contexte acoustique assez dégradé, lié à la proximité de l'A36 et des activités industrielles.</p> <p>Le risque de dégradation est donc modéré en raison de l'état déjà dégradé et de la sensibilité du site, situé à distance des zones résidentielles.</p>
Autres nuisances	<p>L'enjeu lié aux nuisances lumineuse est considéré comme modéré en raison de la situation dégradée liée à la proximité du Bourg et de l'usine Solvay.</p> <p>Les lignes électriques à haute tension réduisent fortement les hauteurs de construction autorisées.</p>
Paysage	
Paysage	<p>Le site se situe à proximité d'une entrée de ville et d'une frontière et son enjeu est donc fort.</p> <p>Sa destination et son environnement de site industriel viennent cependant modérer cet enjeu car le site ne dispose pas d'une identité paysagère forte à l'état initial.</p> <p>L'enjeu paysager est donc modéré.</p>

3.2 HIERARCHISATION DES THEMATIQUES

L'analyse de l'état initial de l'environnement permet de dresser une synthèse des enjeux rencontrés au droit du site d'étude, enjeux qui peuvent être hiérarchisés au regard du projet d'aménagement. Dans ce cadre, il est possible de distinguer :

- des enjeux forts, qui se caractérisent par la remise en cause du projet tout ou partie s'ils ne sont pas pris en compte (contraintes physiques fortes, positionnement à l'encontre des objectifs du projet,...) ;
- des enjeux moyens, qui demandent une certaine adaptation et une traduction de la thématique dans le projet ;
- des enjeux faibles, qui trouvent facilement une réponse au regard de solutions techniques.

La diversité que renferme une même thématique appelle à la modération. On pourra ainsi identifier une thématique comme relevant d'enjeu fort à moyen ou moyen à faible

3.2.1 Enjeux forts

Accès et Trafic

L'accessibilité du site est la première raison de son choix pour le projet. Il existe donc un enjeu fort à valoriser cette accessibilité multimodale afin d'amplifier le recours aux modes massifiés, moins générateurs de nuisances (consommations et émissions moins élevées / tonne transportée, pas d'encombrement des routes...).

Trame Verte et Bleue

Le corridor C272, identifié au SRCE comme une connexion d'échelle régionale passe sur le site d'étude. Il est identifié comme un corridor à remettre en état. Il existe un enjeu fort à conserver/renforcer la fonctionnalité de ce corridor.

Contexte démographique et social

La région de Mulhouse et la commune d'Ottmarsheim ont une croissance démographique constante sur les dernières années. Sur Ottmarsheim, la population a cependant une tendance vieillissante et voit sa part de chômeurs augmenter légèrement sur les dernières années. L'objectif du PLU est de poursuivre ce rythme démographique, ce qui va nécessiter de renforcer progressivement l'ensemble des fonctions de la commune (services, commerces, emplois...).

Hydrologie et hydrogéologie

Les milieux aquatiques situés à proximité du site (Nappe alluviale du Rhin, Grand Canal d'Alsace, Rhin) sont des milieux dont la qualité chimique et écologique est dégradée d'après le SDAGE. La non dégradation de la qualité de ces masses d'eau représente donc un enjeu fort. L'état quantitatif du Grand Canal d'Alsace n'est pas un enjeu fort étant donné que ce niveau est très régulé, il existe cependant un risque d'accroissement des tensions sur la ressource en eau lié au changement climatique.

3.2.2 Enjeux modérés à forts

Faune et Flore

Le site est en partie occupé par des milieux de friche arbustive et plusieurs oiseaux à enjeu modéré y ont été inventoriés. Il existe un enjeu modéré à fort à préserver cette fonctionnalité (rôle de corridor écologique) afin de ne pas porter atteinte à ces espèces.

Usages de l'eau

L'accès au Grand Canal d'Alsace pour le trafic fluvial est un des atouts principaux du site d'étude. Celui-ci est également situé à proximité de la STEU d'Ottmarsheim, ce qui est une facilité pour s'y raccorder. Le Grand Canal d'Alsace est également fortement utilisé pour la production hydroélectrique, il existe donc un enjeu modéré à fort à préserver la ressource en eau, pour ne pas affecter les différentes infrastructures utilisant l'eau.

Qualité de l'air

La qualité de l'air du site d'étude est principalement affectée par les infrastructures de transport (RD52 et A36) et par les activités industrielles à proximité. Sa qualité ne présente cependant pas de défaut majeur. Il s'agit d'un enjeu modéré à fort.

Risques technologiques

Le site d'étude est situé dans le périmètre de prescription et de recommandation du PPRT de l'usine SOLVAY d'Ottmarsheim. Des restrictions de constructibilité s'appliquent donc au site d'étude, elles sont cependant peu contraignantes par rapport aux règles déjà fixées par les documents d'urbanisme (destination d'activité économique liée à l'activité portuaire). Des prescriptions devront être prises en compte pour l'aménagement du site (locaux de confinement chimique, formation des usagers du site...)

En raison de la proximité des grands axes de circulation, il existe également un risque lié au Transport de Matières Dangereuses.

3.2.3 Enjeux modérés

Périmètres de classement et d'inventaire

Le site est situé à proximité immédiate de plusieurs périmètres Natura 2000 et est également intégré dans une ZNIEFF. Il existe un enjeu modéré à préserver sa fonctionnalité écologique pour éviter de porter atteinte à ces périmètres de classement et d'inventaires, notamment en raison de la présence d'un corridor écologique régional sur le site.

Climatologie

Il n'existe pas d'enjeu lié à la météorologie sur le site. Cependant, le changement climatique en cours va rendre de plus en plus fréquent les phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, vagues de chaleurs, pluies violentes...) et l'ensemble du territoire est exposé. Il existe un enjeu modéré à prendre en compte ce facteur dans l'aménagement.

Acoustique

Le site dispose d'un contexte acoustique assez dégradé, lié à la proximité de l'A36 et des activités industrielles. Il existe un enjeu modéré à considérer ce contexte dans l'aménagement et à veiller à limiter sa dégradation. Le site reste cependant à distance des établissements sensibles.

Paysage

Le site se situe à proximité d'une entrée de ville et d'une frontière et son enjeu paysager est donc potentiellement fort. Cependant, sa destination et son environnement de site industriel viennent modérer cet enjeu car le site ne dispose pas d'une identité paysagère forte à l'état initial.

Gaz à effet de serre

Le contexte de changement climatique accroit le niveau d'enjeu de cette thématique et rend nécessaire sa prise en compte dans les projets. Le site est une friche arbustive avec des sols assez modifiés, il ne dispose pas de capacités de stockage de GES remarquable.

Urbanisme

La commune d'Ottmarsheim est identifiée dans le SCOT comme un pôle de proximité. Le site d'étude est identifié dans les différents documents d'urbanisme comme une réserve foncière à vocation économique, en lien avec l'activité portuaire.

Autres nuisances

La proximité avec l'usine Solvay dégrade en partie l'ambiance lumineuse nocturne. Il existe un enjeu faible à ne pas aggraver la pollution lumineuse.

La présence des lignes à haute tension contraint en partie l'aménagement. Il est important de mettre en sécurité les aménagements par rapport à ce risque.

3.2.4 Enjeux faibles à modérés

Risques naturels

Le site est situé en bordure du Grand Canal d'Alsace dont le niveau est 100 % géré par les ouvrages hydroélectriques. Les autres risques naturels sont faibles sur le site.

Energie

Le site d'étude est actuellement vierge d'aménagements et son bilan énergétique est donc quasi nul (pas de consommations et pas de productions). Le contexte énergétique local cherche à valoriser la transition énergétique, notamment par le projet Climat de Mulhouse Agglomération. Il existe un enjeu à s'intégrer dans cette dynamique.

Déchets

Le site est actuellement vierge d'aménagement et d'activités, sa production de déchets est nulle. Il existe un enjeu à limiter la production de déchets liée à la construction ou aux activités économiques.

3.2.5 Enjeux faibles

Patrimoine archéologique et architectural

Le site est situé en dehors de tout périmètre réglementaire de protection du patrimoine historique.

Zones humides

Les inventaires qui ont été réalisés sur le site ont montré l'absence de zones humides. Il ne s'agit donc pas d'un enjeu du site.

Topographie

La topographie du site est peu contraignante car très plane et principalement artificielle (suite à la réalisation du GCA). Il ne s'agit donc pas d'une contrainte du site.

Géologie

La géologie du site ne présente pas de caractéristique spécifique, de plus, les sols présents ont été en partie importés lors de la réalisation du GCA. Il ne s'agit donc pas d'un enjeu sur le site.

Pollution des sols

La consultation des bases de données historique ne permet pas de suspecter des sols pollués sur le site d'étude. Cela permet d'exclure le risque de présence de volumes importants de sols pollués.

Enjeux environnementaux	Enjeu fort	Enjeu modéré à fort	Enjeu modéré	Enjeu faible à modéré	Enjeu faible
Milieu physique					
Topographie					
Climatologie					
Géologie					
Hydrogéologie et hydrologie					
Usages de l'eau					
Risques technologiques					
Risques naturels					
Pollution des sols					
Milieu naturel					
Trame Verte et Bleue					
Périmètres de classement et d'inventaire					
Faune et Flore					
Zones humides					
Milieu humain					
Urbanisme					
Contexte socio-économique					
Patrimoine					
Energie					
Gaz à Effet de Serre					
Déchets et entretien					
Accès et Trafic					
Qualité de l'air					
Ambiance acoustique					
Autres nuisances					
Paysage					
Paysage					

4 SYNTHÈSE DES MESURES DE PHASE DE CONCEPTION ET D'EXPLOITATION

4.1 SYNTHÈSE DES MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION DU PROJET

Type d'impact	Type de mesure	Exposé des effets attendus	Modalités de la mise en œuvre	MOA	Modalités de suivi	Gestionnaire du suivi
Hydraulique, Risques naturels	Utilisation d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales pour les espaces publics et les lots avec le respect des dimensionnement des ouvrages et des limites de débit de rejet.	La gestion des eaux pluviales au niveau du port d'Ottmarsheim sera assurée principalement par : <ul style="list-style-type: none"> - Rejet limité au réseau EP existant à un débit égal à 3 L/s/ha - Un bassin enterré de type SAUL d'un volume de 750 m³ - Un système de noues et de bassins à ciel ouverts présentant une capacité de stockage de 6130 m³ - Les cessionnaires des parcelles amodiées devront prendre en compte une gestion à la parcelle avec un rejet régulé limité à 3 l/s/ha au réseau public/ouvrages publics de gestion des EP prévus aux espaces publics 	Plan masse	ERP Entreprises	Police de l'eau	ERP
Hydraulique	Modélisation de l'écoulement du GCA	La modélisation du Grand Canal d'Alsace avec le nouvel aménagement permet de montrer l'absence d'incidences du projet sur son écoulement.	Etudes préalables	ERP	Police de l'eau	ERP
	Validation du dimensionnement des travaux du canal par un bureau d'études agréé.	Cette validation nécessaire au niveau du dossier d'exécution des ouvrages sera fournie ultérieurement pour assurer la conformité de l'ouvrage proposé et fera l'objet d'un second arrêté.	Etudes préalables	ERP	Police de l'eau	ERP
	Limitation de l'imperméabilisation du site	Le projet prévoit de limiter l'imperméabilisation du site d'études avec des matériaux perméables : espaces verts m, zones de stockage non imperméabilisées dans les lots si possible, voies ferrées en ballasts perméables	Plan masse	ERP Entreprises	Police de l'eau	ERP
	Dépollution des eaux pluviales avant rejet au milieu	Utilisation d'ouvrages dépolluants avant rejet et respect d'une hauteur de 1m de sol entre le fond de l'ouvrage d'infiltration et le plafond de l'aquifère.	Plan masse	ERP	Police de l'eau	ERP
	Respect du PPRT Solvay	Disposition de locaux de confinement et formation du personnel du site aux mesures du PPRT.	Plan masse des lots	Entreprises	DREAL	ERP
	Respect de la réglementation ICPE	La réalisation d'industries ICPE n'est pas étudiée dans la présente étude d'impact et pourra faire l'objet d'une actualisation ultérieure, en fonction des rubriques concernées par le projet.	Plan masse des lots	Entreprises	DREAL	ERP
Ecologique	E1 – Évitement des secteurs sensibles	Evitement du boisement situé au sud	Plan masse	ERP	DREAL	ERP
	E3b - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	Entretien de la végétation sans utilisation de produits phytosanitaires.	Exploitation	ERP Entreprises	DREAL	ERP
	R2 c. Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	Adaptation de l'éclairage.	Exploitation	Entreprises ERP	DREAL	ERP

Type d'impact	Type de mesure	Exposé des effets attendus	Modalités de la mise en œuvre	MOA	Modalités de suivi	Gestionnaire du suivi
	R2 j. Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises	Clôture adaptée au passage de la petite faune : laisser un espace entre le sol et la clôture. Taille de maille adapté au passage de la petite faune.	Exploitation	Entreprises ERP	DREAL	ERP
	R2 l. Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité	Mise en place d'hibernaculums.	Exploitation	ERP	DREAL	ERP
	R2 o. Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	<p>Gestion de la friche :</p> <p>Eliminer les jeunes pousses de ligneux et les ronces.</p> <p>Conserver des arbres en périphérie.</p> <p>Réaliser une fauche tardive partielle.</p> <p>Gestion des EEE.</p> <p>Gestion des espaces verts :</p> <p>Respect d'une charte végétale.</p> <p>Réaliser une fauche tardive.</p> <p>Exporter les produits de fauche.</p> <p>Ne pas fertiliser ni utiliser de produits phytosanitaires.</p> <p>Réaliser une fauche rotative des espaces verts.</p>	Exploitation	ERP	DREAL	ERP
	C1 a. Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes	<p>Création de prairies de fauche sur la parcelle 318</p> <p>Création d'un complexe de prairies, haies, boccage sur la parcelle 336</p> <p>Création d'une haie multistratée sur le site de projet</p>	Exploitation	ERP	DREAL	ERP
	C1b. Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune).	Création d'un hibernaculum sur le site de projet, le lot 4 (105 et 107) et la parcelle 336	Exploitation	ERP	DREAL	ERP
	C1 d. Autre	Gestion de la friche sur le site de projet	Exploitation	ERP	DREAL	ERP
	C2 a. Enlèvement de dispositifs d'aménagements antérieurs (déconstruction) hors ouvrages en eau	Réhabilitation des zones rudérales sur la parcelle 336	Exploitation	ERP	DREAL	ERP
	C2 b. Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)	Gestion des exotiques envahissantes sur Lot 1 (364, 365, 91 et 92) et parcelle 367, 318, Lot 3 (277, 279, 53, 54) et 336	Exploitation	ERP	DREAL	ERP
	C2 e. Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.	Débroussaillage des friches arbustives et sous-étage des boisements mésohygrophiles sur le lot 1 (364, 365, 91 et 92)	Exploitation	ERP	DREAL	ERP
	C2 i. autre	Transition vers une prairie de fauche sur Lot 2(367, 368), Lot 3 (277, 279, 53, 54), et lot 4 (105 et 107)	Exploitation	ERP	DREAL	ERP
	C2 f. Restauration de ripisylves existantes mais dégradées	Restauration des boisements mésohygrophiles sur le Lot 1 (364, 365, 91 et 92)	Exploitation	ERP	DREAL	ERP

Type d'impact	Type de mesure	Exposé des effets attendus	Modalités de la mise en œuvre	MOA	Modalités de suivi	Gestionnaire du suivi
Déplacements	Aménagement du carrefour LINDA	Cet aménagement permettra la fluidité des flux routiers et la qualification de l'entrée de ville.	Plan masse	Mulhouse Agglomération	Suivi de l'opération	ERP
	Aménagement de la voie de stockage en bordure de RD52	Cette voie permettra une voie de décélération et une voie de stockage pour fluidifier l'accès à la zone.	Plan masse	ERP	Suivi de l'opération	ERP
Acoustique	Assurer une hauteur suffisante au minimum 25 m pour le bâtiment du lot portuaire	Cette hauteur permettra d'assurer le respect du seuil acoustique réglementaire pour les habitations riveraines.	Plan masse du lot portuaire	Lot portuaire	Suivi de l'opération	ERP
	Mesures de contrôle après implantation du site. Le cas échéant, si des non-conformités sont relevées, il sera alors possible d'engager un programme afin de réduire l'impact du site sur le voisinage.	Suivi et contrôle du respect du seuil acoustique réglementaire	Bilan acoustique	ERP	Mesures de suivi	ERP
Qualité de l'air	Report modal entre flux routiers et flux fluvial et ferroviaire.	Ce report modal permettra une réduction des émissions de polluants par des transports moins émetteurs	Incitation et animation pour les entreprises	Entreprises	Suivi de l'opération	ERP
Energie	Mise en place de portiques électriques	Réduction des consommations fossiles	Plan masse	ERP	Mesures de suivi	ERP
	Production ENR, valorisation des toitures pour production photovoltaïque	Réduction des consommations fossiles	Incitation et animation pour les entreprises	Entreprises	Suivi de l'opération	ERP
	Valorisation de la chaleur fatale des entreprises	Réduction des consommations fossiles	Incitation et animation pour les entreprises	Entreprises	Suivi de l'opération	ERP
	Mesures de réduction des consommations énergétiques : report modal et limitation des consommations des entreprises	Ce report modal permettra une réduction des émissions de polluants par des transports moins émetteurs	Incitation et animation pour les entreprises	Entreprises	Suivi de l'opération	ERP
Déchets	Gestion des déchets dans les filières adaptées	Réduction des déchets et valorisation	Incitation et animation pour les entreprises	Entreprises	Suivi de l'opération	ERP
Autres nuisances	Respect du recul par rapport aux lignes à haute tension	Le plan masse du projet est adapté à la contrainte imposée par la présence des lignes à haute tension. Par conséquent, le découpage parcellaire positionne les espaces verts sous les lignes.	Plan masse	ERP	Respect du recul	RTE
	Rehaussement des lignes à haute tension au niveau de l'accès au site.	Diminution du risque sur l'aménagement	RTE	ERP	Suivi de l'opération	ERP
Paysage	Plantation de la bande de 30m au Nord du canal des égouts.	Cette bande sera plantée sur toute la traversée du site et favorisera la continuité écologique existante. Des essences locales seront utilisées.	Plan masse	ERP	Respect de l'OAP dans le PC	Service instructeur
	Traitement de la façade Ouest du site, conformément aux règles de la dérogation loi Barnier du PLU.	Qualification de l'entrée de ville et de la façade	Plan masse	ERP	Respect de l'OAP dans le PC	Service instructeur

4.2 MESURES EN PHASE CHANTIER

Type de mesure	Exposé des effets attendus	Type d'impact	Modalités de la mise en œuvre	MOA	Modalités de suivi	Gestionnaire du suivi
Limitation des mouvements de matériaux en import/export du site	Réutilisation au maximum sur le site des matériaux et contrôle de la qualité des matériaux importés (limitation du risque de pollution chimique ou par les plantes invasives).	Topographique, Pollution des sols, Energie	Organisation du chantier		Suivi de chantier	ERP
Nettoyage du chantier / arrosage des voies lors des périodes sèches	Cette mesure a pour objectif d'éviter la dégradation des voiries autour du chantier et d'éviter les envols de poussière, susceptible de générer des nuisances.	Qualité de l'air, déplacements	Organisation du chantier	ERP	Suivi de chantier	ERP
Aire de stockage et aires de chantier au-dessus de la côte centennale sur une surface imperméabilisée et équipement de confinement	Cette mesure a pour objectif d'éviter la dégradation des eaux superficielles et souterraines lors du chantier.	Qualité de l'eau	Organisation du chantier	ERP	Suivi de chantier Police de l'eau	ERP
Gestion des eaux pluviales de la zone de chantier	Cette mesure a pour objectif d'éviter la dégradation des eaux superficielles et souterraines lors du chantier.	Qualité de l'eau	Organisation du chantier	ERP	Suivi de chantier Police de l'eau	ERP
Confinement des travaux sur le GCA	Mise en œuvre d'une barrière anti-turbidité lors des travaux de réalisation du GCA pour éviter tout départ de matériaux.	Usages de l'eau	Organisation du chantier	ERP	Suivi de chantier Police de l'eau	ERP
Respect du PPRT Solvay	Disposition de locaux de confinement et formation du personnel du chantier aux mesures du PPRT.	Risque sanitaire	Organisation du chantier	Entreprises	Suivi de chantier	ERP
E2 a Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	Balisage préventif des zones des futurs espaces verts et du corridor.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
E2 b - Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux	Limiter les emprises travaux et projet.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
E3 a - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)	Gestion des polluants : Prévoir une zone étanche pour le stationnement des engins de chantier, Stockage adapté des produits dangereux, Munir les véhicule d'un kit anti-pollution, Nettoyage des véhicules dans une zone adapté avec recueil des eaux polluées.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
R2 a. Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier	Limiter la circulation des engins.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
R2 d. Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier	Collecte des eaux de ruissellement.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
R2 f. Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	Préconisations pour limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
R2 g. Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier	Limiter l'envol des poussières lié à la circulation des engins.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP

Type de mesure	Exposé des effets attendus	Type d'impact	Modalités de la mise en œuvre	MOA	Modalités de suivi	Gestionnaire du suivi
R2 i. Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation.	Isolement des zones de chantier : Barrière anti-retour. Limiter la création d'ornières et reboucher régulièrement les ornières créées par le passage d'engins.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
R2 k. Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	Adaptation de l'éclairage.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
R2 q. Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu	Ensemencer les zones remaniées. Respect d'une charte végétale.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
R3 a. Adaptation de la période des travaux sur l'année	Prendre en compte les cycles de vie de la faune présente sur le site pour adapter le calendrier des travaux.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP
R3 b. Adaptation des horaires des travaux (en journalier)	Horaires des travaux : en journée.	Milieu naturel	Organisation du chantier	Entreprises ERP	Suivi de chantier DREAL	ERP

